

- : - : - : - : - : -

- : - : - : - : - : -

SECRETARIAT GENERAL

00000 003

- : - : - : - : - : -

COMMUNIQUE N°2026.....MESRS-SG

**Le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique communique :**

Il est ouvert un concours d'entrée à l'Ecole Africaine des Métiers d'Architecture et de l'Urbanisme (EAMAU) au titre de l'année universitaire 2026-2027. Peuvent faire acte de candidature les détenteurs du baccalauréat malien (toutes les séries) ainsi que les élèves inscrits en classe de terminale (l'admission au concours est conditionnée à l'obtention du Baccalauréat).

Les filières sont les suivantes :

- Architecture (Programme LMD) ;
- Urbanisme (Programme LMD) ;
- Gestion Urbaine (Programme LMD).

Ledit concours aura lieu à Bamako les **12 et 13 mai 2026**.

Les pré-inscriptions se feront en ligne via la plateforme de l'EAMAU, accessible sur [www.eamau.org](http://www.eamau.org) jusqu'au **30 avril 2026**.

Le dossier de candidature comprend :

- L'attestation de pré-inscription sur la plateforme numérique de l'EAMAU ;
- une demande manuscrite timbrée à 200 F CFA, adressée au Directeur général de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, précisant la filière ;
- un certificat de scolarité de la classe de terminale (si l'intéressé est en classe de terminale) ;
- une copie certifiée conforme du Baccalauréat ou diplôme reconnu équivalent (si le candidat est déjà titulaire du Baccalauréat ou équivalent) ;
- un extrait d'acte de naissance ou jugement supplétif tenant lieu ;
- un certificat de nationalité ;
- trois photos d'identité à agraffer sur chaque exemplaire du dossier ;
- un certificat médical attestant les conditions de santé et d'aptitude.

Les candidats doivent déposer trois (03) exemplaires du dossier complet (un original et deux photocopies).

La date limite du dépôt des dossiers de candidature à la Direction générale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique est fixée au **jeudi 30 avril 2026** à 16 heures.

Les frais de traitement des dossiers sont de 5 000 F CFA non remboursable.

A diffuser en Français

Trois (3) fois par jour pendant

Trois (3) jours.

Bamako, le  
P/Le Ministre/P.O  
Le Secrétaire Général,

03 AVR 2026



**Pr Moussa TANGARA**

Chevalier de l'Ordre National